

Industrie des grains autre que la meunerie
Entreprises incluses dans le rapport (2025/0118)

- ARTENAY BARS
- CASTELMAIS
- DAILYCER FRANCE
- EXTRUSEL
- FAVRICHON ET VIGNON (ETS)
- FONCIERE ET COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT
- GEMEF INDUSTRIES
- INARIZ
- KALIZEA
- LACADEE AGRO INDUSTRIE
- LES SILOS DE TOURTOULEN
- LIMAGRAIN INGREDIENTS
- MOULINS DE SAVOIE
- NOUVELLE RIZERIE DU NORD
- RAGT SEMENCES
- SPHERE PRODUCTION
- TIPIAK EPICERIE
- UCR - USINAGE ET CONDITIONNEMENT DE RIZ
- VIVIEN PAILLE
- VIVIEN PAILLE CAMARGUE

Industrie des grains autre que la meunerie
Bon de commande (2025/0118)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 20 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2026.

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| ☐ support papier | 225 € HT | |
| ☐ support PDF | 225 € HT | adresse e-mail impérative |
| ☐ support clé USB | 325 € HT | |
| ☐ papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [±2]